

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17  
Affichage le : 07/07/17  
Transmission préfecture le : 07/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170623-lmc198354-DE-1-1  
Du : 07/07/17  
Délibération exécutoire le : 07/07/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE D01 RESSOURCES HUMAINES  
AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
DES AGENTS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES  
A L'E.P.I. 78/92 - SERVICE ADOPTION - SERVICE VOIRIE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSETTE JEAN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement Public de Coopération Interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine,

Par délibération du 14 octobre 2016, les Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont approuvé le transfert de la gestion de la mission d'adoption à l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil départemental des Yvelines adoptait la convention de mise à disposition des agents du département des Yvelines auprès du service interdépartemental de l'adoption.

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental la mission opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant sa gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Par délibération en date du 24 mars 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental des Yvelines adoptait la convention de mise à disposition des agents du Département des Yvelines auprès du service interdépartemental de la voirie

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil départemental à la Commission permanente, article 51,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant n°1 ci-annexé, relatif à la mise à disposition d'agents du département des Yvelines auprès de l'EPI, aux fins de gestion de la mission adoption.

Approuve les termes de l'avenant n°1 ci-annexé, relatif à la mise à disposition d'agents du département des Yvelines auprès de l'EPI, aux fins de gestion de la mission d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer au nom du Département ladite convention.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

### AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES A L'E.P.I. 78/92 - SERVICE ADOPTION - SERVICE VOIRIE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.